



Partenariat Public-Privé:

où en est-on?

À l'examen de ce premier rapport, il apparaît que le modèle financier et organisationnel proposé par les consultants ne répond pas de manière satisfaisante aux remarques et observations exprimées par le SeGEC durant les nombreuses rencontres des derniers mois avec les fédérations de Pouvoirs organisateurs.

Dans le processus de négociation en cours, il revenait au CA du SeGEC de rendre au gouvernement un avis sur l'état actuel de ce projet¹. Les attentes y sont déclinées en trois points: des clarifications, des garanties pour les PO et le respect de la sécurité juridique tout au long du parcours pour l'établissement d'une base décrétales.

CLARIFICATIONS DES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

L'intention initiale du gouvernement était de mettre en place une structure de financement accessible pour tous les bâtiments scolaires et permettant de répondre à l'ensemble des besoins: rénovation, modernisation, extension voire reconstruction. Force est de constater que loin d'atteindre cet objectif, le rapport intermédiaire ne retient que les projets de grande taille (>750.000€), couvrant l'entièreté d'un site, ne pouvant présenter aucun intérêt architectural et ne concernant que la rénovation lourde

(déshabillage complet du bâtiment et réaménagement subséquent) voire, de préférence, une construction neuve. Ces critères limitent la portée du PPP à quelques configurations-types de bâtiments, non représentatives des besoins existants et très éloignées des besoins majoritairement rencontrés dans l'enseignement libre. L'application de ces critères par les consultants a eu pour effet de réduire le nombre des projets éligibles dans l'enseignement libre d'environ 70%. À terme, seuls quelques projets du réseau libre (+/- 7 sur 44) resteraient éligibles au PPP. Par ailleurs, les critères de sélection proposés présentent un caractère discriminatoire, les projets les plus importants risquant de se voir appliquer un traitement privilégié par rapport à toutes les autres catégories de projets (hors PPP).

DES GARANTIES POUR LES PO

Parmi les garanties attendues, on retiendra notamment:

- des *garanties* concrètes quant à la manière de formaliser les droits et engagements réciproques des PO et des sociétés de projet. Ceci n'est pas compatible avec l'option actuellement retenue de situer la Communauté française comme "unique payeur et donneur d'ordre" à l'égard des sociétés de projet, y compris pour le compte d'asbl de droit privé.

Le 25 octobre 2007, le Conseil d'administration du SeGEC a pris connaissance du rapport intermédiaire rédigé par les consultants désignés par le Gouvernement de la Communauté française pour appuyer l'élaboration du Partenariat Public-Privé "bâtiments scolaires" (PPP).

Le SeGEC a proposé d'organiser la contractualisation entre les PO et les sociétés de projet via une coordination par province et par catégorie de PO. Cette proposition permettrait l'établissement de liens contractuels avec les PO durant toutes les étapes du cycle de vie des projets (préparation, exécution, maintenance et adaptations contractuelles rendues nécessaires par l'évolution des besoins et du contexte scolaire);

- la volonté de voir l'*approche architecturale* de chaque projet prendre en compte les choix des communautés éducatives locales. Les PO qui sont déjà liés par contrat avec un architecte doivent pouvoir être informés de la possibilité de voir leur projet tel qu'il existe aujourd'hui réalisé dans le cadre du PPP selon les plans établis;

- des garanties concrètes quant au *cout de financement* des projets dans le cadre du PPP. L'application uniforme de normes physiques et financières à l'ensemble des réseaux pourrait en effet, *in fine*, se solder par un surcout considérable à charge de l'enseignement libre;

- le respect des critères d'*équilibre entre réseaux* selon la "clé élève", durant toutes les étapes du processus (y compris dans le cadre de l'expérience pilote).

Comme on le voit, les questions importantes ne manquent pas. Les réponses obtenues indiqueront dans quelle mesure le projet PPP peut constituer une réponse crédible à la problématique des bâtiments scolaires. ■

ÉTIENNE DESCAMPS ET BRIGITTE GERARD

1. Pour lire les questions et l'avis complet: www.segec.be > actualités